

Jean Baptiste Moreau
M. le Député de la Creuse
3 Avenue Louis Laroche
23000 Guéret

Le 15 mars 2021

Monsieur,

La FCPE, première fédération de parents d'élèves sur l'ensemble du territoire national, tient à vous rappeler par le présent courrier qu'il y a en France un principe d'obligation scolaire contenu dans le code de l'éducation. C'est à l'Etat qu'il revient d'assurer la mise en application de l'obligation de scolarité de nos enfants. Or, sur de nombreux territoires, le service public de l'éducation n'est ni continu ni égalitaire. En effet, dans bien des établissements, du primaire comme du secondaire, des enseignants absents ne sont pas remplacés, et ce sur de longues périodes.

Les parents peuvent comprendre que la pandémie qui frappe actuellement notre pays complique les conditions d'embauche d'enseignants supplémentaire, mais ils s'étonnent néanmoins que cette situation n'ait pas été anticipée dès la rentrée de 2020 : le manque chronique d'enseignants remplaçants ne pouvait qu'être aggravé par la crise sanitaire. Cette situation est d'autant plus difficile pour nos enfants qu'ils ont déjà, du fait du confinement, perdu de nombreuses heures de cours et qu'ils sont de plus en plus nombreux à être en situation de décrochage scolaire.

La pandémie qui s'ajoute au manque structurel d'enseignants pousse de nombreux parents à se tourner vers le privé pour compenser les carences de l'Etat : quand votre enfant n'a pas de cours d'anglais depuis plusieurs semaines alors que le programme reste inchangé et les attendus toujours aussi lourds, les plus fortunés d'entre nous ont la possibilité de prendre en charge des cours particuliers quand, dans le même temps, les foyers les plus précaires subissent ces absences sans pouvoir les compenser.

Devons-nous recourir à la justice, par exemple pour que l'Etat nous rembourse une partie de ces frais engagés par les parents dans des solutions alternatives ou plus généralement en compensation des heures non remplacées ? Nous voulons avant tout que l'Etat ne fasse pas subir de préjudice à nos enfants, leur permette d'étudier sans rupture d'égalité de service public.

C'est pourquoi nous nous tournons vers vous afin que vous interpelliez le gouvernement : que compte-t-il mettre en place pour pallier dès à présent les absences des enseignants non remplacés alors même qu'il prévoit déjà une baisse des effectifs enseignants dans le second degré ? Car nous vous le rappelons, les dispositifs aujourd'hui mis en place pour remplacer les enseignants absents ne remplissent pas leur rôle. D'ailleurs, nous vous demandons d'appuyer nos demandes de transparence : le ministère de l'Education nationale peut-il produire des

chiffres et publier les taux de remplacement via les protocoles qu'il a mis en place, a minima par académie ? Nous sommes aussi très inquiets pour la rentrée prochaine : comment des enseignants vont-ils pouvoir remplacer leurs collègues absents moins de 15 jours dans un collège ou un lycée en faisant des heures supplémentaires quand le gouvernement leur demande en même temps de compenser les baisses de DHG via là encore des heures supplémentaires ?

Vous êtes les représentants de la Nation et nous comptons sur vous pour faire valoir cette continuité de service public indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie. L'avenir de nos enfants est en jeu, ils vont devoir surmonter cette crise sanitaire et ils auront besoin pour cela d'être accompagnés par tous les acteurs de l'Ecole publique... absolument tous.